

entre co-sujets et compatriotes, qu'une agitation illégale conduirait bientôt à l'insurrection et à la rébellion ouverte, celle-ci au vol et au meurtre, et tous ces crimes aux malheurs affreux qui vous ont ensuite accablés ; un semblable prophète sans doute aurait alors passé parmi vous pour visionnaire, et pourtant il n'aurait prédit que la vérité. »

Mais ce n'était pas seulement la prudence qui condamnait l'insurrection ; les lois divines et ecclésiastiques la condamnaient également et le premier pasteur de Montréal eut le courage de le proclamer avec fermeté.

Les motifs qui le faisaient parler, lui-même les a dits dans un langage apostolique et paternel à la fois : « Nous ne saurions vous être suspect sous aucun rapport : comme chez vous le sang canadien coule dans nos veines ; Nous avons souvent donné des preuves de l'amour que Nous avons pour notre chère et commune patrie, et, ainsi que l'Apôtre, Nous pourrions prendre Dieu à témoin que Nous vous chérissons tous dans les entrailles de Jésus-Christ, vous savez enfin que Nous n'avons jamais rien reçu du gouvernement civil, comme Nous n'en attendons rien que la justice due à tous les sujets britanniques ; et Nous rendons témoignage à la vérité quand Nous attestons solennellement que Nous vous parions ici de notre propre mouvement, sans aucune impulsion étrangère, mais seulement par un motif de conscience. »

Obéissant donc à sa conscience et pour accomplir le devoir de sa charge pastorale, le premier évêque de Montréal a réprouvé l'insurrection populaire de 1837. Son mandement ne peut être ignoré.

Or les principes ne changent pas. Ce qui était alors en opposition avec la saine doctrine l'est encore aujourd'hui.

Que l'on nous comprenne bien. Nous sommes les premiers à sympathiser avec les infortunées victimes de ces jours néfastes. Nous rendons bien volontiers hommage à leur bravoure, à leur dévouement, à leur patriotisme. Nous ne nous érigeons pas en juge de leurs intentions, et nous voulons reconnaître de la bonne foi là où il y avait cependant désobéissance à l'autorité religieuse.

Aussi gardons leur souvenir, prions pour elles, rien de plus juste, mais ne perdons pas de vue le principe de l'ordre et de la soumission au pouvoir légitime et ne représentons pas comme